



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED WG.228/2
18 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Points focaux nationaux du PAM

Athènes (Grèce), 15-18 septembre 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

INTRODUCTION

La Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Monaco, novembre 2001) a décidé de convoquer la réunion des Points focaux nationaux du PAM à Athènes, du 15 au 18 septembre 2003. La réunion a pour objet d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme du PAM et de finaliser les recommandations et le budget-programme pour l'exercice 2004-2005.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mardi 15 septembre 2003 à 10 heures, à l'hôtel "Holiday Inn", 50 avenue Michalakopoulou, Athènes, par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Tous les Points focaux du PAM ont été invités à y prendre part ou à désigner des représentants. Les représentants des organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes ont été invités à prendre part à la réunion en qualité d'observateurs..

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

En application de l'article 20 du règlement intérieur modifié, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, figurant sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.228/1 et annoté dans le présent document, sera proposé à la réunion pour adoption.

L'ordre du jour provisoire a été établi par le Secrétariat en consultation avec le Bureau des Parties contractantes et les Directeurs des Centres d'activités régionales. Si nécessaire, des groupes de discussion ad hoc ou des sous-comités de rédaction pourront être constitués au cours de la réunion, en consultation avec le Secrétariat. La réunion examinera et adoptera le projet d'emploi du temps reproduit à l'annexe I du présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pour toutes les séances.

**Points 5 et 6 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur les activités menées
au cours de l'exercice biennal 2002-2003 et
exécution financière**

Le Coordonnateur fera une présentation générale du document UNEP(DEC)/MED WG.228/3 "Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2002-2003" et du document UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.4 "Exécution financière". Un panorama des principales actions et activités réalisées dans le cadre du PAM devrait être présenté au regard de l'application des recommandations de la Douzième réunion des Parties contractantes à Monaco en 2001 et des obligations découlant de la Convention et des Protocoles.

**Point 7 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur les
recommandations et le budget-programme pour
l'exercice biennal 2004-2005**

Le Coordonnateur fera une présentation générale du document UNEP(DEC)/MED WG.228/4 "Rapport du Coordonnateur sur le budget-programme et recommandations pour l'exercice biennal 2004-2005". La réunion sera appelée à centrer ses travaux sur les recommandations et le budget et à se prononcer sur les divers éléments de ce point de l'ordre du jour ainsi que sur les recommandations et le budget correspondants. Les participants sont invités à se référer aux documents de travail respectifs pour le contexte général et l'ensemble pertinent de recommandations.

La réunion sera invitée à prêter une attention particulière aux questions suivantes:

1. Efforts à faire et mesures à prendre par les Parties en vue d'accélérer l'entrée en vigueur des instruments juridiques révisés et nouveaux;
2. Divers moyens visant à activer le processus de ratification des Protocoles "offshore" et "déchets dangereux";
3. Options en vue d'un instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC);
4. Enseignements et recommandations tirés de l'exercice sur le système de rapports, l'accent étant mis sur le début d'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone et sur la nécessité d'amorcer la mise en place d'un mécanisme visant à surveiller et à promouvoir le respect et la mise en œuvre des engagements;
5. Recommandations tirées du processus d'évaluation du PAM et des CAR, en s'attachant à leur suivi;
6. Commission méditerranéenne du développement durable; processus préparatoire de la stratégie méditerranéenne de développement durable et perspectives de la CMDD;
7. Plateforme de la coopération avec l'UE et d'autres initiatives régionales
8. Préparatifs de MEDPOL-Phase IV, mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS), Bilan diagnostique transfrontière;
9. Stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques";
10. Déclaration ministérielle pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution par les navires;
11. Le développement durable et l'entreprise: un rôle nouveau pour le CAR/PP;
12. Examen du Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO) avec trois nouveaux plans d'action spécialisés dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole "ASP";
13. Proposition visant à élaborer un examen stratégique de l'avenir des activités du PAM dans le domaine du Programme d'aménagement côtier (PAC) et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC);
14. Le rapport "Environnement - Développement" et l'avenir des activités thématiques et des travaux sur les indicateurs;

15. La réunion sera invitée à examiner et à finaliser le budget-programme du prochain exercice biennal

Point 8 de l'ordre du jour: Projet d'ordre du jour de la Treizième réunion des Parties contractantes (Catane, Italie, novembre 2003)

La réunion sera invitée à examiner et finaliser un projet d'ordre du jour de la Treizième réunion des Parties contractantes (Catane, novembre 2003).

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

D'autres questions relatives au Plan d'action pour la Méditerranée, que des participants pourraient porter à l'attention de la réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour (point 4 ci-dessus), seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 11 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le jeudi 18 septembre 2003, à 18 heures.

ANNEXE I

PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

DATE	PLÉNIÈRE
LUNDI 15 SEPTEMBRE 2003	10h – 11h. Point 1 de l'OdJ: Ouverture Point 2 : Règlement intérieur Point 3: Élection du Bureau Point 4: Adoption de l'ordre du jour
Pause café	11h – 11h30 11h30 – 13h Point 5: 5A Coordination 5A.1: Cadre juridique 5A.2: Cadre institutionnel 5A.3: CMDD 5A.4: Coopération avec les organisations des Nations Unies, les OIG et les ONG 5A.5: Information 5A.6: Réunions et conférences
Pause déjeuner	13h – 14h30. 14h30 – 16h Point 5 (suite): 5.A.7 Questions financières Point 6 A. Exécution financière
Pause café	16h – 16h30 16h30 – 18h Point 5 (suite) 5B Composantes 5B.1: Prévention et maîtrise de la pollution 5B.2: Conservation de la diversité biologique
MARDI 16 SEPTEMBRE 2003	9h30 – 11h Point 5 (suite) 5B.3: Gestion durable des zones côtières 5B.4: Intégration de l'environnement et du développement

Pause café

11h – 11h30

11h30 – 13h.

Point 7A Coordination

Point 7A.1: Cadre juridique

Point 7A.2: Cadre institutionnel

Pause déjeuner

13h – 14h30

14h30 – 16h.

Point 7A.3: CMDD

Point 7A.4: Information

Point 7A.5: Coopération avec UE,
organisations Nations
Unies et OIG

Pause café

16h – 16h30

16h30 – 18h

Point 7B: Composantes

Point 7B.1: Prévention et maîtrise de la
pollution

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2003

9h – 11h

Point 7B1 (suite)

Point 7 B.2: Conservation de la diversité
biologique

Pause café

11h – 11h30

11.30 – 13.00 p.m.

Point 7B2 (suite)

Point 7B.3: Gestion durable des zones
côtières

Point 7B.4: Intégration de l'environnement et
du développement

Pause déjeuner

13h – 14h30

14h30 – 16h

Point 7.C: Budget-programme pour l'exercice
biennal 2004-2005

Pause café

16h – 16h30.

16h30 – 18h

Point 8: Examen du projet d'OdJ de la
Treizième réunion des
Parties contractantes
(Catane, novembre 2003)

Point 9: Questions diverses

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2003

Pas de séance le matin
(Préparation du rapport de la réunion par le
Secrétariat)

17h – 18h

Point 10: Adoption du rapport

Point 11: Clôture de la réunion